

paix qu'il avoit menagée avec les Chinois avec tant de sagesse & que l'Empereur avoit desirée avec tant de passion & pour laquelle il luy avoit donné tant de loüanges & promis de si grandes recompense.

Mais ce qui l'anima le plus contre ce brave Seigneur, c'est qu'il se persuada que c'estoit luy qui avoit poussé les Chinois à faire cette demande, & comme c'estoit l'homme du monde le plus emporté, sans consulter sa raison & sans s'informer de la verité, il prit resolution non pas de luy oster le commandement de ses armées, car il ne pouvoit se passer de luy; mais de le mortifier en toutes rencontres & de le picquer par l'endroit qui luy estoit le plus sensible.

Il sçavoit que Toronafuque qu'il avoit disgracié pour n'avoir pas fait son devoir dans la guerre du Corey, estoit son grand ennemi. Il le rappelle à la Cour pour luy faire dépit, & après l'avoir assuré qu'il oublieroit le passé & qu'il le traiteroit désormais comme son parent & son amy, il le renvoye au Corey, où il luy ordonne de rétablir un Fort qu'il avoit fait raser. Quant aux Chinois & aux Coreyens, il commanda au Gouverneur de Sacay de les embarquer dans deux jours sous peine de la vie, & comme il n'y avoit point de vaisseaux prests pour un si grand équipage, il fallut les mettre les uns sur les autres dans ceux qui se rencontrent, ce qui les mortifia au dernier point. Mais ce qui les fit crever de dépit, fut qu'il ordonna secretement qu'on les traitast mal en particulier, & qu'on les basoüast en public. Ainsi on vit le venerable vieillard Juquequi s'en aller à pied au Port de Sacay pour s'embarquer. Son déplaisir fut si grand qu'il en versa des larmes; car il prévoioit sa mort inévitable, parce qu'on croiroit à la Chine qu'il auroit commis quelque faute pour estre renvoyé luy & l'Ambassadeur d'une maniere si honteuse & si indigne de leur caractère.

IX.
Mort de la
Princesse
Maxence
sœur du
Roy d'Ari-
ma.

Laissons-les retourner en leur pais pour rendre les derniers devoirs à la Princesse Maxence veuve & heritiere du Seigneur d'Isafay & sœur d'Arimandono Roy d'Arima, qui mourut cette année 96. C'estoit une Dame d'une rare vertu & d'une vie tout-à-fait exemplaire. Elle se distinguoit du reste des femmes, non pas par sa qualité & par une humeur fiere qui est le vice des grandes Dames du Japon, mais par son humilité, sa douceur & son obeïssance. Pour peu que son Confesseur luy marquast qu'il y auroit quelque danger pour sa conscience dans toutes les affaires qu'elle manioit, elle suivoit son conseil & regloit les choses selon son avis.

Elle avoit autant d'inclination pour les mortifications du corps que les personnes de son sexe en ont d'horreur. Le Carême elle alloit tous les jours à l'Eglise & n'en sortoit point quelque froid qu'il fût, que toutes les Messes ne fussent dites. Lorsqu'elle fut veuve elle fit vœu de ne se point remarier. Elle portoit le jour & la nuit un rude cilice sur son corps, & prenoit toutes les nuits la discipline. Un peu avant que de tomber malade elle l'avoit prise deux fois jusqu'au sang. Elle ne se contentoit pas de jeûner tout le Carême, mais elle passoit quelquefois plusieurs jours sans manger, & ses repas n'estoient qu'un peu de ris crud trempé dans de l'eau. Le dernier Carême de sa vie elle ne se coucha point, mais elle s'appuyoit seulement contre un pilier de sa chambre pour prendre un peu de repos qui duroit jusqu'à minuit, & passoit le reste de la nuit en priere.

Enfin il plut à Dieu de couronner ses travaux par la maladie des enfans qui est la rougeole. Elle fut malade quinze jours, pendant lesquels elle souffrit d'extrêmes douleurs, le mal luy ayant enlevé la peau de dessus tout le corps. Cependant elle ne donna jamais le moindre signe d'impatience. Le Pere qui l'assistoit l'ayant avertie que sa fin approchoit: *Loüé soit Dieu*, disoit-elle, *loüé soit Dieu, qui me donne tant de courage dans ce dernier combat.* Puis ayant recommandé son esprit à Dieu & prononcé devotement les saints noms de JESUS & de MARIE, elle expira doucement âgée de quarante ans. Elle fut enterrée dans l'Eglise des Peres Jesuites à Arima avec moins de pompe qu'elle n'en meritoit, à cause du mal-heur des temps & pour ne pas irriter Taycosama.

Cependant sa colere sembloit s'adoucir un peu, & on avoit X.
sujet d'esperer que les choses se rétablissent dans quelque temps: car quoy qu'il n'eût pas revoqué son Edit, néanmoins il se tenoit satisfait de ce que les Peres Jesuites avoient deféré à ses ordres, & qu'ils se comportoient comme gens bannis: ce qui n'empêchoit pas qu'ils ne parcourussent tout le Japon pour conserver & pour augmenter le troupeau de JESUS-CHRIST, & Dieu benissoit tellement leurs travaux, que depuis le commencement de la persecution jusqu'à cette année, ils baptiserent plus de soixante mille personnes, comme fait foy le Pere Froez dans la lettre qu'il écrivit en ce temps à son General.

Le même Pere rapporte que Dom Augustin & tous les Seigneurs Chrétiens qui estoient dans le Corey leur écrivoient incessamment & leur recommandoient de se gouverner avec beaucoup

Persecution
sanglante
excitée con-
tre les
Chrétiens.

de prudence, comme ils avoient fait jusqu'alors, & qu'il valloit mieux dans la tempeste porter peu de voiles, que de les déployer toutes avec danger de se perdre. Il ajoûte que tous les Peres de son Ordre ne demandoient qu'à verser leur sang pour la Foy de JESUS-CHRIST: mais que le seul interest de sa gloire & le bien de son Eglise les empêchoit de s'exposer à la mort, qui leur eût esté infiniment plus douce que la vie qu'ils menoient dans cette extrémité du monde, parmi tant d'afflictions, de travaux, de dangers & de miseres.

Mais ce qui les obligeoit encore de moderer leur zele, c'estoit l'esperance qu'ils avoient qu'après la mort de Taycosama, qui ne pouvoit pas vivre encore long-temps, le Gouvernement pourroit changer de face; que l'Empereur ne paroïssoit plus si animé contre les Chrétiens qu'il l'estoit autrefois; qu'il sçavoit que les Peres Jesuites qu'il avoit banni du Japon y estoient encore, & cependant qu'il n'en faisoit point de recherche; qu'il avoit consenti que dix d'entre eux demeurassent à Nangasacki, & qu'ils y rebastissent leur Eglise en attendant la réponse du Vice-Roy des Indes; qu'il vouloit qu'un d'entr'eux le vint voir une fois tous les ans; qu'il avoit permis au Pere Organtin de demeurer à Meaco & d'y finir ses jours; qu'il avoit reçu fort honorablement l'Evêque du Japon & que dans plusieurs rencontres il avoit imposé silence à des Seigneurs de sa Cour qui se déchaînoient contre les Chrétiens: Comme lorsque dans le dernier fracas que causa ce grand tremblement de terre, un de ses gens attribua ces mal-heurs à la colere des Dieux irritez de ce qu'on recevoit une Religion étrangere au Japon: *Vous avez raison*, luy dit-il, *comme s'il n'y avoit point eu de tremblement de terre au Japon avant qu'il y eût des Chrétiens.* Ce sont-là les raisons qui obligeoient les Peres de moderer leur zele & de travailler au salut des ames secrètement & sans bruit.

XI.
La première cause de cette persécution.

Mais Satan envieux de la gloire du Sauveur, voyant que tant de Rois & tant de Reynes s'estoient soumis à son Empire & que le sien s'en alloit en decadence, excita une furieuse tempeste pour le sujet que je vais dire. Les Peres Recollets de l'observance reguliere de S. François dont nous avons parlé, s'estant établis à Meaco, & ayant appris la langue du pais, se mirent à prêcher publiquement dans leurs Eglises. Ils y entendoient les Confessions des Chrétiens & conféroient le Baptême aux Payens contre les défenses expressees de Taycosama: & voyant combien l'Hôpital de la Misericorde que les Peres Jesuites avoient établi à Nangasacki

Nangasacki procuroit de gloire à Dieu & d'utilité au prochain, ils en firent bastir un près de leur maison où ils recevoient les malades & les traitoient fort charitablement. Si l'Eglise du Japon eût été sur le même pied qu'elle estoit autrefois lorsqu'elle estoit en paix, les travaux de ces saints Religieux eussent produit de tres-grands fruits; mais ils prirent un contre-temps si étrange, qu'il attira sur eux & sur les autres Chrétiens une sanglante persécution: Car comme ils estoient nouvellement établis dans le Japon & qu'ils ne connoissoient pas encore assez bien l'humeur du pais, beaucoup moins l'esprit de Taycosama qu'ils n'avoient pas pratiqué, ils donnoient à leur zele une entiere liberté sans apprehender les menaces de l'Empereur, & sans se soucier des remontrances de leurs meilleurs amis, qui leur conseilloyent d'agir de concert avec les autres Religieux, qui travailloient depuis tant d'années dans le Japon & qui avoient converti tant de milliers d'Infidèles par leur conduite sage & discrete. Tout ce qu'on leur put dire ne put arrester l'impetuosité de leur zele. Comme ils estoient bien intentionnez, ils crurent devoir passer par dessus toutes les considerations humaines, & ils commencerent même à se défier des avis qu'on leur donnoit, comme s'ils procedoient de quelque secreta jaloufie.

Les Chrétiens Japonnois de Meaco qui virent l'éclat que faisoient leurs predications, sentirent bien que ces bons Peres s'alloient perdre & tous les Chrétiens avec eux. Ils les prièrent instamment de travailler à petit bruit: mais comme ils se soucioient peu de la vie & qu'ils ne pouvoient pas se persuader que l'Empereur voulût maltraiter des gens qui portoient le titre d'Ambassadeurs d'un des plus grands Monarques du monde, ils persisterent dans leur resolution & continuerent à exercer leur ministère avec tout l'éclat possible & toute la ferveur imaginable. Leur sainte vie & leurs Religieux entretiens édifioient beaucoup les Fidéles; mais les Seigneurs idolâtres qui n'en estoient pas satisfaits, disoient tout haut: *Ces Religieux étrangers ne deferent point à nos avis, ni aux ordonnances de l'Empereur: mais ils s'en repentiront un jour.* Le zele est de la nature du feu qui fait de terribles degasts lorsqu'il est trop vif & trop grand.

Taycosama avoit créé quatre Gouverneurs qui estoient comme ses Ministres d'Etat, l'un desquels estoit Guenifoin Vice-Roy de Meaco & de la Tense. Ces Gouverneurs ayant esté avertis que les Peres de saint François preschoient & disoient publiquement

la Messe dans leur Eglise, leur signifient plusieurs fois qu'ils s'exposaient à de tres-grands dangers, & que si l'Empereur estoit informé de leur conduite, ils ne feroient pas un jour en vie. Ces menaces, bien loin de les intimider, les encouragerent davantage pour le desir qu'ils avoient de souffrir le martyre. Le Vice-Roy voyant ce qui se passoit, fait venir à son Palais le Pere Barthelemy & le Pere Gonzalez & les reprend fort aigrement de ce qu'ils contrevenoient aux ordres de l'Empereur, les menaçant de les crucifier avec ceux qui frequentoient leur Eglise, s'ils continuoient à prescher la Loy Chrétienne. Nonobstant tous ces avis & toutes ces menaces, ils poursuivirent ce qu'ils avoient commencé, ne croyant pas devoir en ce point deférer aux volontez d'un Prince idolâtre.

Le Pere Organtin Superieur des Jesuites qui estoient à Meaco, averti des plaintes que formoient non seulement les Gouverneurs, mais encore plusieurs personnes de marque tant Chrétiens que Payens contre ces bons Religieux, envoya le Pere Moreion Espagnol de nation au Pere Pierre Baptiste Commissaire, pour luy représenter l'évident danger auquel ses Religieux exposoient leurs personnes & toute la Chrétienté du Japon, s'ils ne tâchoient autant que la raison, la conscience, & le zèle de la gloire de Dieu le pouvoient permettre, de contenter le Gouverneur de Meaco & de ceder pour un temps à la tempeste. Je n'ay point trouvé dans aucune relation la réponse qu'on luy fit: mais il est constant que ces saints Religieux continuerent avec plus de force que jamais de prescher & d'administrer les Sacremens.

XII.
Les Peres
Recollets
sont accusés
par un
Japonois.

Guenifoin qui favorisoit les Chrétiens & qui voyoit les mauvais effets que cette desobéissance alloit produire, différoit de jour à autre l'exécution de ses menaces & avoit de la peine à les deférer à l'Empereur. Mais enfin ils furent accusez par un Japonnois idolâtre qui paroissoit leur meilleur ami & qui les avoit fait venir des Philippines pour donner quelque couleur à ses mensonges. Il s'appelloit Faranda & avoit eû long-temps commerce avec le Gouverneur de Manile, de sorte qu'il parloit assez bien Espagnol. Cet homme qui estoit subtil & hardy, mais le plus grand fourbe qui fût sur la terre, voulant faire fortune à la Cour, s'adresse à un ami qu'il avoit au Palais nommé Faxeda, & luy découvre son dessein. Faxeda luy ménagea une audience, en laquelle il fit entendre à l'Empereur que si sa Majesté vouloit écrire au Gouverneur des Philippines & luy faire l'honneur de luy confier

sa Lettre, il se faisoit fort de l'obliger à le reconnoître pour son Souverain & à luy payer tribut.

Taycosama qui ne cherchoit que le profit & la gloire, gagné par cet appas luy donne la lettre fiere & imperieuse dont nous avons parlé, par laquelle il commandoit au Gouverneur Espagnol de le reconnoître pour son Souverain, à faute de quoy il le menaçoit d'une guerre sanglante. Faranda fit porter cette lettre par son neveu, se défiant du succès de son entreprise. Le Gouverneur épouvanté de ces menaces envoya le P. Cobos, comme nous avons dit, lequel estant arrivé à Nangasacki trouva Faranda & son ami Faxeda qui s'offrirent de le mener à la Cour & de luy servir d'interprete. Le bon Pere leur confia la lettre du Gouverneur qu'ils firent semblant de traduire en Japonnois; mais ils eurent la malice de la falsifier & firent entendre à Taycosama que le Gouverneur demandoit du temps pour écrire au Roy d'Espagne son Souverain, ce qui luy fut accordé. Ainsi le Pere Cobos fut renvoyé avec la réponse de l'Empereur, lequel pour reconnoître les bons services de Faranda le fit coucher sur l'Etat de sa maison & luy assigna cinq cens sacs de ris par an de pension.

Faranda voyant que son entreprise prenoit un assez bon train, s'en retourne à Manile & prend la qualité d'Ambassadeur de Taycosama, quoy qu'il n'eût aucune lettre de créance: mais il fit entendre au Gouverneur qu'elle estoit dans le vaisseau du P. Cobos qui avoit péri sur mer par la tempeste. Le Castillan sentit bien que cet homme estoit un fourbe & il commença à se défier de luy. Faranda qui s'en apperceut, va trouver les Religieux de saint François qui avoient tout credit auprès de luy, & leur fait entendre que Taycosama estant informé de leur sainteté & de leur bonne vie, desiroit instamment d'avoir des Peres de leur Ordre dans le Japon & qu'il leur bastiroit des Eglises. Les Peres en parlerent au Gouverneur qui ne faisoit pas grand fonds sur tous ses discours; cependant comme il avoit reçu la premiere lettre de Taycosama, & qu'il ne pouvoit sçavoir que par Faranda ce que contenoit l'autre que le Pere Cobos luy apportoit, pour ne rien risquer dans une affaire de telle consequence, il pria le P. Pierre Baptiste Commissaire d'aller avec trois de ses Religieux porter des presens à Taycosama & de sçavoir quel estoit son dessein.

Le Pere Commissaire estoit un Religieux d'une grande doctrine, d'une rare prudence, & d'une sainteté consommée. Il fit

Spond. ann.
1600.

d'abord difficulté d'entreprendre cette commission, parce que le Pape Gregoire XIII. avoit fait des défenses expressees à tous autres Prestres & Religieux que ceux de la Compagnie de JESUS de prescher dans le Japon. Le Pere Louis Gusman rapporte le Bref du Pape du vingt-huitième de Janvier de l'année 1585. le treizième de son Pontificat. Monsieur de Sponde en fait mention dans ses Annales en ces termes. *Après que la Foy de JESUS-CHRIST eut commencé à estre annoncée au Japon. Gregoire XIII. considerant que cela s'estoit fait par le ministère & le travail des Religieux de la Compagnie de JESUS, pour ces causes & plusieurs autres, fit défense sous de tres-grosses peines, qu'aucun de quelque qualité, condition & ordre qu'il fût, tant seculier que regulier, ne fût assez hardy que d'aller au Japon pour y prescher l'Evangile, ou y enseigner la doctrine Chrétienne, ou y administrer les Sacrements, ou y exercer aucune autre fonction Ecclesiastique, sans son expresse permission & celle du saint Siege.*

Clement VIII. confirma depuis cette constitution & l'inséra dans son Bref donné le 14. Mars de l'année 1597. le sixième de son Pontificat, & Philippe II. Roy d'Espagne écrivit au Vice-Roy des Indes de la faire garder exactement. Monsieur de Sponde ajoute que Clement VIII. donna depuis permission à tous les Religieux d'aller aider leurs freres qui faisoient de si grandes pesches dans le Japon: mais ce ne fut que sept ans après l'arrivée des Peres de saint François, & avec défense absolue qu'aucun des Isles Philippines ou de quelque autre partie des Indes Occidentales ne fût assez hardi que de passer au Japon.

Ces constitutions des Papes arresterent quelque temps, comme j'ay dit, le Pere Commissaire. Il consulta sur ce sujet quelques habiles gens tant seculiers que Religieux, qui furent d'avis, dit un Auteur de son Ordre, que la Constitution ne comprenoit point les Ambassades, & que Sixte V. ayant donné pouvoir aux Religieux de saint François de prescher l'Evangile dans toutes les Indes Occidentales, il avoit dérogé aux Constitutions precedentes, les Isles du Japon estant dans l'Occident.

Quoy qu'il en soit ces saints Religieux appuyez sur le sentiment de ces Docteurs, se mirent en chemin & arriverent à Nangasacki l'an 1593. où ils furent receus par le Provincial des Jesuites avec toute la charité possible. De-là ils allerent à Nangoya sous la conduite de Faranda qui falsifia encore leur lettre, & fit entendre à Taycosama que le Gouverneur de Manile attendoit la

réponse du Roy d'Espagne, qu'aussi-tost qu'il l'auroit receuë il enverroit un Ambassadeur avec de riches presens pour luy rendre hommage & luy prester serment de fidelité; Que cependant il le reconnoissoit pour son Souverain, & estoit prest de luy rendre obeïssance.

Les Peres avoient mené avec eux un Frere de leur Ordre qui sçavoit un peu de Japonnois. Ce Frere s'apperceut que Faranda les joüoit, & comme il estoit le truchement des Peres lorsqu'ils estoient en conference avec l'Empereur, il avança quelques paroles qui firent peur au traître Faranda. C'est pourquoy depuis ce temps-là il les empêcha de traiter avec luy d'aucunes affaires qu'en sa presence & par son organe. Or comme les Peres s'estoient établis à Meaco & qu'ils sçavoient la Langue du Japon, il eut apprehension que tost ou tard sa trame ne fût découverte. Pour prevenir ce mal-heur, il jugea qu'il falloit se défaire d'eux, ou par l'exil ou par la mort: C'est pour cela qu'il fit sçavoir à l'Empereur que ces Religieux étrangers contrevenoient à ses ordres & qu'ils enseignoient publiquement la Loy Chrétienne. Ce qui l'irrita de telle maniere qu'il prit resolution de les faire mourir, & voilà la premiere cause de cette persecution sanglante qui fut excitée en ce temps contre les Chrétiens.

La seconde, fut l'indiscretion & la vanité de quelques Espagnols qui furent jettés par la tempeste dans le Japon. Voicy comme la chose arriva. L'an 1596. un gros Galion nommé Saint Philippes partit des Philippines pour aller à la nouvelle Espagne chargé de grandes richesses. Lorsqu'il fut en mer & qu'il eut pris la route de Goa, il s'éleva une furieuse tempeste dont il fut si mal mené qu'il fut poussé vers les Philippines lieu de son portement & de-là sur les costes du Japon, où il fut contraint de mouïller. Il arriva au port d'Urando qui est au Royaume de Tosfa sans mats, sans voiles & sans gouvernail, faisant eau de toutes parts. Il y avoit dedans quatre Religieux de l'Ordre de saint Augustin, un de celui de saint Dominique & deux de celui de saint François.

Dom Mathias de Landecho qui commandoit le Galion, ayant besoin d'ouvriers pour donner le radoub à son vaisseau, envoya son Enseigne & son Sergent-Major avec deux Peres de saint François & le Secretaire du Roy de Tosfa porter de riches presens à Taycosama & aux quatre Gouverneurs pour obtenir la permission de le faire reparer. Ils eurent ordre de s'adresser au Pere

Commissaire & de se gouverner en toutes choses par ses conseils.

Le Roy de Tossa les recommanda à un des quatre Gouverneurs de Meaco qui avoit nom Maxita Yemondono. Ils luy firent leurs presens & celuy-cy leur promit de leur faire expedier promptement la permission qu'ils demandoient. Mais au lieu de les servir il les trahit : Car il persuada à l'Empereur de se saisir du Galion & de toutes les richesses qui estoient dedans, puisqu'il portoit des armes, & des gens de guerre & des Religieux, & qu'il s'estoit brisé contre les costes du Japon.

Taycosama n'eut pas besoin d'estre poussé à faire cette injustice : comme il avoit un desir insatiable de grossir ses finances, voyant une si bonne proye sous sa main, il dépêche le même Maxita pour s'emparer de tout ce qui estoit dans le Galion. Le Pere Commissaire & les Espagnols attendoient avec impatience la grace que Maxita leur avoit fait esperer : mais ils furent bien surpris, lorsqu'on leur dit de sa part que le Capitaine du Galion avoit manqué à son devoir & qu'il falloit qu'il vint en personne rendre compte de sa conduite ; que pour luy il s'en alloit en poste au port d'Urando pour donner ordre à tout.

Le Pere Commissaire & les Espagnols virent bien le dessein de l'Empereur & le sujet du voyage de Maxita. Ils vont donc promptement trouver Guenifoin Vice-Roy de Meaco & luy font voir les Patentes, par lesquelles Taycosama trois ans auparavant avoit donné plein pouvoir aux Espagnols des Philippines de trafiquer au Japon : qu'ainsi l'on ne pouvoit sans injustice se saisir de leurs marchandises & arrester leurs effets. Le Vice-Roy leur témoigna du ressentiment de ce qu'ils s'estoient adressez à un autre qu'à luy : Neanmoins ayant vû leurs Patentes, il leur fit esperer qu'on ne leur feroit aucun tort : mais il ne sçavoit pas la resolution que l'Empereur avoit prise, de se rendre maistre du Galion & de tout ce qu'il portoit.

Pendant que les Espagnols estoient à Meaco, l'Evêque du Japon qui estoit depuis quelques jours arrivé en cette Ville, ayant appris la peine où ils estoient, fit offre au Pere Commissaire de tout ce qu'il avoit de credit au Japon & de celuy de tous les Religieux de la Compagnie, pour luy faire obtenir de l'Empereur le congé qu'il desiroit. Mais le Pere fit si grand fonds sur ses Patentes & sur l'esperance que luy avoit donné le Vice-Roy, qu'il remercia l'Evêque des offres obligeantes qu'il luy faisoit, en disant qu'il n'y avoit rien à apprehender pour des gens qui avoient fait nau-

Partie du Palais de l'Empereur.



DU JAPON. Liv. XI.

23

frage & que leur desastre plaidoit pour eux: mais il reconnut bientôt après que son esperance estoit mal fondée; car on luy écrivit du port d'Urando que Maxita s'estoit saisi de tous les effets du Galion au nom de l'Empereur.

Alors ils accoururent tous au logis de l'Evêque & le conjurent de les aider de son credit. Le charitable Prelat se mit aussitôt en estat de les secourir. Il envoya le Pere Rodriguez avec un Religieux de saint François au Vice-Roy de Meaco pour implorer sa faveur, & y eût esté luy-même s'il eût pu luy parler sans truchement. Le Vice-Roy qui estoit informé des volontez de Taycosama, leur répondit que les affaires estoient sur un pied qu'il n'y avoit plus moyen de les secourir; que Maxita avoit ordre de l'Empereur d'arrester toutes les marchandises, & qu'ils n'eussent pas souffert ce dommage, s'ils se fussent adressés à luy. Le Capitaine du Galion voyant l'injustice qu'on luy faisoit s'en va à la Cour en compagnie de Maxita & represente ses raisons à l'Empereur: mais il ne gagna rien sur son esprit & ne put empêcher que toutes ses marchandises ne fussent confisquées; de maniere que luy & tout l'équipage se trouva dans la dernière necessité. Le Pere Organtin Superieur des Jesuites de Meaco les assista charitablement tant qu'ils furent à Ozaca où il estoit alors, & quand ils furent de retour à Urando le Pere Gomez Provincial de la Compagnie de JESUS leur envoya des vivres & de l'argent & leur fit offre de tout ce qui estoit en son pouvoir pour les secourir dans leur misere. Ils vinrent ensuite à Nangasacki pour repasser aux Philippines. Le même Pere receut les Religieux malades dans son College. L'Evêque & son Clergé donna une somme d'argent au Capitaine avec laquelle il freta un vaisseau pour retourner à Manile, & tant qu'ils furent à Nangasacki ils furent défrayés aux dépens du College.

C'est ce Capitaine Espagnol qui a excité la persécution qui dure jusqu'à present par sa vanité & son imprudence: voicy comme la chose se passa. Lorsque Maxita estoit à Urando & faisoit executer les ordres de l'Empereur, le Capitaine du Galion fit son possible pour empêcher la saisie, en representant à Maxita que les Espagnols avoient permission de trafiquer au Japon. Celui-cy qui estoit un homme adroit, fin & rusé fit semblant de l'écouter, & après quelque entretien qu'il eut avec luy, luy demanda si les Espagnols & les Portugais estoient gens de même nation, & si c'estoit le même Roy qui possedoit le Perou, les

XIV.

Imprudente
vanité d'un
Capitaine
Espagnol.

Le Gouverneur répondit à la première question que les Espagnols & les Portugais estoient deux nations bien différentes ; Que les Espagnols estoient gens de guerre, & les Portugais des gens de poids & de balance, c'est-à-dire de negoce & de commerce. Il répondit à la seconde qu'il n'y avoit qu'un Roy qui dominoit les Indes Orientales & Occidentales, & pour donner aux Japonnois une haute idée de son Prince, il prend une Carte de Geographie, & d'un air Espagnol luy marque tous les païs qui obéissoient au Roy Catholique.

Maxita parut étonné voyant la vaste étendue de terres qui relevoient de ce Prince, & demanda à ce Capitaine comment son Roy les avoit conquises. Alors l'Espagnol luy fit une réponse si fautive & si inconsidérée, que je ne croirois jamais qu'il en fût l'Auteur, si je ne la voyois dans toutes les relations qu'on a faites du Japon. Il dit donc que le Roy son Maître envoyoit dans toutes les contrées quantité de Religieux pour prescher le saint Evangile aux nations étrangères, & qu'après qu'ils avoient converti grand nombre de Payens, il envoyoit ses troupes, qui se joignant aux nouveaux Chrétiens, subjugoient les Rois & se rendoient maîtres de leur païs.

Maxita & le Roy de Tossa qui estoit avec luy ne laisserent pas tomber ce discours à terre, mais en firent le rapport à Taycosama, qui conceut aussi-tôt le dessein d'exterminer tous les Chrétiens pour affermer sa Couronne. Il y avoit long-temps qu'il apprehendoit que la Noblesse du Ximo qui avoit presque toute embrassé la Foy ne se revoltast contre luy & que ces neuf Royaumes peuplez de Chrétiens infinis ne fissent un étrange mouvement dans son Empire. C'est pour cela qu'il les fit desarmer lorsqu'il estoit à Nangoya & qu'il avoit fait passer les principaux Seigneurs dans le Corey, où il prétendoit les établir ou les faire mourir de misere. Depuis qu'ils furent hors du Japon, il se tint un peu plus assuré : c'est pour cela qu'il ne pressa point l'exécution de son Edit, voyant principalement que les Peres Jesuites qui avoient porté la Religion dans ses terres se tenoient cachés & sembloient déferer à ses volontez. Mais l'imprudence sottise ou malicieuse de ce Castillan rappella tous ses soupçons & le porta aux dernières extrémités. A quoy contribua fort Jacuin son Medecin & le Ministre infame de ses passions dont nous avons parlé, lequel trouvant l'occasion favorable accusa les Chrétiens

tiens de ce que contre les Edits ils demeuroient au Japon & preschoient publiquement la Loy Chrétienne, ce qui montre, disoit-il, évidemment que ces gens sont rebelles à leurs Princes & que sous pretexte de Religion ils trament des conjurations secretes. *Je les empêcheray bien*, dit Taycosama, *d'exécuter leur dessein ; car je les feray tous ou pendre ou brûler.*

La nuit du neuvième de Decembre de l'année 1596. l'Empereur commanda au Gouverneur d'Ozaca de faire garder la maison des Religieux de saint François & celle des Peres Jesuites, (c'est la maniere d'emprisonner les gens d'honneur dans le Japon) & dépêcha en même temps un Courrier à Xibunio, avec ordre de faire le même à Meaco & de dresser une liste de tous les Chrétiens qui frequentoient l'Eglise des Religieux de saint François.

Il ne se trouva dans la maison des Peres Jesuites d'Ozaca qu'un bon Religieux Japonnois nommé Paul Miqui & deux jeunes hommes qui demandoient à estre receus dans la Compagnie, l'un s'appelloit Jacques & l'autre Jean. Le Pere François Perez & le P. Pierre Moreion retournant de leurs Missions avoient coutume de se retirer à Ozaca : Mais peu de jours auparavant ils estoient allez à Sacay accompagner leur Evêque, qui partit le même jour pour se rendre à Nangasacki. Ces deux Peres ayant appris en chemin que les Religieux d'Ozaca & de Meaco estoient arrestez, s'en allerent promptement à Meaco pour mourir avec le Pere Organtin & trois Religieux de leur Ordre qui demouroient avec luy. L'un s'appelloit Louis, l'autre Paul d'Amacusa & le troisième Vincent. Ce dernier estoit en la ville de Nara lorsque les autres furent faits prisonniers, & ayant eû nouvelle de ce qui leur estoit arrivé, s'en vint en diligence à Meaco pour participer à leur Couronne.

Il y avoit fort peu de temps que le Frere Miqui & ses Compagnons avoient des Gardes à Ozaca, lorsque le Pere Organtin y arriva. Il trouva dans la maison beaucoup de Chrétiens assemblez, qui furent tous d'avis que les Peres devoient se retirer, afin que si les Officiers de Taycosama venoient faire la recherche des Chrétiens, on pût leur dire que les Peres s'en estoient allez à Nangasacki à la suite de leur Evêque. Le Pere Organtin ne put goûter cette proposition, mais déclara hautement qu'il vouloit estre à la teste des Chrétiens qui devoient estre martyrisés. *Qu'on prenne*, dit-il, *tel parti qu'on voudra : Pour moy je sçay bien ce qui*

XV.
Les Religieux de S. François sont faits prisonniers.

XVI.
Le Pere Organtin veut estre du nombre.

convient à mon âge & à ma profession. Il y a plus de vingt ans que je travaille de toutes mes forces à établir la Religion Chrétienne dans ces quartiers ; & maintenant qu'il faut entrer dans le champ de bataille pour la défendre , je seray assez lâche pour m'enfuir & pour me cacher ? A Dieu ne plaise que je commette cette infidélité. Je sçay ce que je dois à Dieu & à la Compagnie dont j'ay l'honneur d'estre membre. J'iray demain matin à Meaco pour y estre crucifié. Puisque je suis Predicateur du saint Evangile & que j'en ay fait l'office depuis que je suis au Japon , il faut que je scelle de mon sang les veritez que j'ay preschées & que j'encourage les Chrétiens par mon exemple à mourir pour JESUS-CHRIST

Le Pere Rodriguez qui demouroit au Japon par ordre de l'Empereur en qualité de Truchemant , voyant la resolution du Pere Organtin, protesta qu'il le suivroit par tout & qu'il ne l'abandonneroit jamais ; ils partirent donc le lendemain avec Paul Amacusa & quelques autres Chrétiens. Estant à trois lieues de Meaco ils envoyerent Paul pour sçavoir en quel estat estoient les affaires. Il leur rapporta que le bruit commun estoit que Taycosama n'en vouloit qu'aux Religieux de saint François , & que tous les amis de la Compagnie estoient d'avis que le Pere Organtin devoit s'arrester au lieu où il estoit , jusqu'à ce qu'on pût découvrir son dessein. Il trouva ce conseil raisonnable & ne passa pas outre.

XVII.
On dressa la
liste des
Chrétiens.

Ce même jour Ufioio fils de Faxegaba arriva à Meaco avec commission de faire la liste des Chrétiens qui frequentoient l'Eglise , & la maison des Peres Déchauffez de saint François. Il y trouva Justo Ucondono qui y demouroit alors & l'enrôla le premier. Comme la maison des Peres de saint François avoit des Gardes & que celle des Peres Jesuites n'en avoit point , Ufioio fut trouver Gibonoscio & luy demanda d'où vient qu'il ne faisoit point garder les Jesuites comme les autres Religieux , puisqu'ils avoient fait tous les Chrétiens du Japon & qu'ils estoient plus coupables qu'eux. Alors il luy presenta la liste qu'il avoit dressée par ordre de l'Empereur , & luy signifia qu'il vouloit qu'on les fist mourir.

Gibonoscio qui estoit un des quatre Gouverneurs de l'Empire , picqué au vif de ce que ce jeune Commissaire avoit entrepris sur son autorité & dressé une liste sans luy en rien communiquer , luy répond brusquement : *Monsieur , vous n'êtes pas bien informé des volontez de l'Empereur. Sa Majesté ne pré-*

tend pas faire mourir tous les Chrétiens , car ce seroit un horrible carnage : mais il prétend seulement chastier les plus coupables , tels que sont ceux qui contreviennent ouvertement à ses ordres. Comment pourrez-vous distinguer les Chrétiens de ceux qui ne le sont pas ? Que sçavez-vous si je ne le suis pas moy-même ? Que sçay-je si vous ne l'êtes pas ? Vous ne deviez pas entreprendre de faire de telles informations dans mon Gouvernement & en ma presence sans ma participation. Je vois sur vostre liste le Seigneur Justo Ucondono. Est-ce une chose nouvelle qu'il soit Chrétien ? Ne sçavez-vous pas qu'il y a dix ans qu'il fut en danger de perdre la vie pour ce sujet : mais que depuis il a esté rappelé à la Cour & que Taycosama le voit fort volontiers quoy qu'il sçache qu'il est Chrétien ? Il faut pardonner à vostre jeunesse. Quant à la maison des Peres Jesuites, je n'ay pas jugé à propos d'y mettre des Gardes , parce que le truchemant de sa Majesté y demeure. Enfin , vous n'avez que faire à Meaco. Je sçay quel est le devoir de ma Charge & je m'en acquitteray au contentement de l'Empereur.

Ufioio s'estant retiré plein de rage & de dépit , Gibonoscio fit une reflexion serieuse sur l'importance de cette affaire , & jugea qu'il devoit faire garder la maison des Peres Jesuites , pour ne pas rendre sa fidelité suspecte. Il envoya donc chez eux le fils d'un de ses Lieutenans demander qui avoit charge de la maison. Un Chrétien qui n'est pas nommé dans le memoire accompagné d'un Frere Jesuite parut à la porte , & après l'avoir reçu fort civilement , luy répondit que c'estoit luy. Le jeune homme luy dit : *Le Lieutenant mon oncle m'a commandé de faire garder ce logis par ordre du Gouverneur Gibonoscio : mais parce que vous me paroissez vous & vostre Compagnon gens d'honneur & de bonne foy , je me contenteray de donner charge aux voisins d'avoir l'œil sur vous. Ayant dit cela il prit le nom du Frere & du Chrétien , & se retira.*

Il y avoit cinq Religieux de la Compagnie qui demouroient dans cette maison : mais Dieu permit qu'il ne s'en trouva qu'un alors. Car l'un estoit dans le voisinage , où plusieurs Seigneurs Chrétiens s'estoient assemblez pour s'éclaircir de quelques doutes sur la confession de la Foy & sur le moyen de gagner la couronne du martyre. Les trois autres estoient allez à la campagne visiter & consoler les Chrétiens d'alentour. Or comme ils eurent appris à leur retour , qu'on faisoit garder leur maison , ils demanderent au Pere Organtin s'il trouvoit bon qu'ils allassent eux-mêmes donner leur nom au Gouverneur. Le Pere leur répondit : *Ayez un peu de patience , mes Peres , jusqu'à ce que nous sçachions le*

XVIII.
La maison
des Peres
Jesuites est
gardée.

motif qui pousse l'Empereur à persécuter les Chrétiens : car s'il s'agit de la Foy, nous irons tous de compagnie nous présenter aux Juges ; Que s'il n'est question que du Galion des Philippines ou de quelque autre sujet, nous verrons ensemble ce qu'il faudra faire. Cette réponse les contenta.

Quant aux Religieux de saint François on en trouva cinq dans leur Convent de Nostre-Dame de Portiuncule, sçavoir le Pere Pierre Baptiste Commissaire, le Pere François le Blanc, le Frere Gonzalez Garcia, le Frere François de saint Michel & le Frere Philippe de la Case. Leurs noms qui sont écrits dans le Ciel meritent bien d'estre connus sur la terre. Ce dernier estoit venu dans le Galion de saint Philippe & demouroit à Ozaca dans le Convent de Bethléem : mais ayant fait un voyage à Meaco, il fut pris avec les autres : De maniere qu'il n'y eut que le Pere Martin de Luines & deux jeunes hommes qui servoient les Peres qui furent arrestez à Ozaca.

XIX.
Tous les
Chrétiens
se dispo-
sent au
martyre.

L'onzième de Decembre de l'année 1596. Taycosama estant à Fuximi où l'on travailloit à rétablir son Palais, appella le Gouverneur Gibonoscio & luy commanda de faire mourir tous les Peres, (c'est ainsi qu'on appelle les Chrétiens au Japon) ce qui fit croire que tous estoient compris dans la sentence : c'est pourquoy chacun se disposa au martyre. Nous allons voir dans le reste de cette Histoire le zele des Martyrs de la primitive Eglise renouvelé & surmonté souvent par ceux du Japon. Avant que d'en produire des exemples, il est bon de rapporter icy la lettre que le Pere Baptiste Commissaire écrivit à un Religieux de son Ordre & celle du Pere Organtin à son Provincial. Voicy celle du Pere Baptiste.

XX.
Lettre du
P. Pierre
Baptiste
Commissaire.

Il y a dix jours que nous sommes assiegez par une troupe de soldats. Tous les Chrétiens sont condamnez à mort ; le rôle en est dressé & ils sont gardez comme nous. Le premier jour que les Gardes furent posés à nostre maison, les Chrétiens se confessèrent & passerent toute la nuit en prieres. Le Frere François & moy l'employâmes à entendre les Confessions, parce que le plus considerable des Chrétiens nous assura que nous devions mourir le lendemain. Je donnay la Communion à tous nos Freres & à cinquante Chrétiens, en forme de viatique comme pour la dernière fois. Chacun ensuite se prepara & fit provision de croix pour la porter à la main allant à la mort. Le même jour avant dîner plusieurs Japonnois entrèrent chez nous & sureterent tous les coins & les recoins de nostre maison. Après eux parut le Lieutenant de Gibonoscio

qui se saisit de nos Predicateurs & Catechistes, Leon, Paul, Bonaventure, Thomas & Gabriel, & les mena avec luy.

Nos Chrétiens m'enlevent le cœur par le desir ardent qu'ils ont de mourir pour JESUS-CHRIST. Plusieurs de divers endroits sont venus se joindre à eux, sçachant qu'ils estoient condamnez à mort. Les voisins nous assistent de leurs aumônes plus liberalement qu'ils n'avoient fait jusqu'à present. Je ne sçay comment se termineront ces affaires. Les uns disent, qu'on nous renvoiera en Europe ; les autres, qu'on nous fera mourir. Il faut que nous mourions un jour : Nous désirons tous que ce soit pour la gloire de Dieu, & nous le supplions qu'il nous en fasse la grace. Aidez-nous par vos prieres à l'obtenir de sa divine bonté.

La lettre du Pere Organtin s'adressoit au Pere Pierre Gomez Provincial de la Compagnie de JESUS dans le Japon, & elle estoit conceüe en ces termes.

XXI.
Lettre du
P. Organ-
tin à son
Provincial

Voicy la plus agréable nouvelle que nous puissions mander à Monseigneur l'Evêque, & à vostre Reverence & à tous nos Peres & Freres qui sont dans le Japon. On receut hier fort tard une lettre qui s'adresse à Madame Marie veuve de feu Chuan, par laquelle son neveu qui est à la Cour luy mande que peu d'heures avant que de luy écrire, le Roy avoit commandé à Gibonoscio de faire mourir tous les Religieux qui sont à Meaco & à Ozaca. Nostre Frere Paul retournant de la Ville & entrant dans la maison, s'écria avec une extrême alegresse : Enfin mes Peres & Freres bien-aimés, nous avons obtenu ce que nous désirions tous avec tant de passion, qui est de donner nostre vie pour l'amour du Seigneur qui nous a donné la sienne. Cette nouvelle nous ravit de joye & nous commençâmes à nous disposer au martyre. Chacun mit ordre à sa conscience & prepara sa soutane, son manteau, son surplis & son étole pour paroistre en ce dernier acte de nostre vie, comme vrais serviteurs de Dieu, comme Predicateurs de sa sainte Loy & comme legitimes enfans de la Compagnie. L'ardeur que Dieu nous inspire est si grande, qu'il ne m'est pas possible de vous l'exprimer. Nous attribuons ces desirs à la grace du saint Esprit, aux continuelles prieres que nostre Reverend Pere General fait faire pour cette Province & aux saints Sacrifices de vostre Reverence, qui voit de plus près que ceux d'Europe les dangers où nous sommes & les travaux que nous souffrons.

Ce qui augmente nostre joye & ce qui fortifie nostre courage, c'est

l'exemple admirable de nos Chrétiens grands & petits, qui ne donnent aucune marque, ni de crainte ni de tristesse, se voyant à la veille de perdre leurs biens, leurs enfans, leurs femmes, leurs parens, leurs amis & même leur vie, Ils sont prests de l'abandonner pour l'amour de JESUS-CHRIST & veulent nous accompagner au supplice. Tout ce que nous craignons, c'est que Dieu ne nous juge pas dignes d'une si grande grace. Celuy qui signale plus son courage & qui fait paroistre le plus de resolution, c'est le brave Justo Ucondono. Les deux fils de Guenifoin Gouverneur de Meaco se distinguent aussi par leur intrépidité Chrétienne. Le plus jeune qu'on appelle Constantin, ne s'est point éloigné de nous depuis qu'on nous menace du dernier supplice. Tous les autres Chrétiens qui sont de qualité nous envoient incessamment des Courriers pour nous assurer qu'ils seront toujours prests quand il en sera temps, de nous servir & de nous assister comme leurs Peres & leurs Maîtres en nostre Seigneur. Il est visible à tout le monde que ce courage de nos nouveaux Chrétiens est un effet du Sacrement de Confirmation qu'ils ont receu depuis peu des mains de Monseigneur l'Evêque. Je serois trop long si je voulois vous marquer tous les autres Chrétiens qui aspirent au Martyre: Mais je ne puis omettre nos deux Profelytes Jean & Jacques, qui voyant l'extrême peril où nous sommes, ne cessent de me solliciter par nostre Frere Miqui de les recevoir dans nostre Compagnie, puisqu'ils sont du nombre de ceux qui doivent mourir pour la Foy. Je leur ay répondu que s'il arrivoit qu'ils mourussent avec moy, ils seroient trop heureux: mais que si on nous laissoit en vie, je serois mon possible auprès de vostre Reverence pour leur obtenir ce qu'ils desiroient. Je prie Dieu qu'il nous fasse la grace de bien terminer cette vie pour aller jouir de celle que nous esperons dans le Ciel. Amen.

XXII.
Resolution
d'un Reli-
gieux de la
Compagnie.

A une journée de Meaco il y a une Ville nommée Nara qui est, comme nous avons dit, le centre de la superstition Payenne, & qui n'est habitée que de Bonzes. Le Pere Provincial des Jesuites y avoit envoyé un Religieux de son Ordre nommé Vincent qui n'estoit pas encore Prestre, mais qui preschoit excellemment. Lorsqu'il confondoit les Bonzes de cette fameuse Academie par la force de son esprit & par l'éloquence de ses discours, il receut une lettre d'un de ses Confreres qui luy mandoit, que s'il vouloit avoir part à la couronne du Martyre, il accourût au plûtost. Vincent ayant receu cette nouvelle se dispose à partir le jour suivant: mais son hoste qui l'aimoit tendrement fit tout son possible pour l'arrestar, luy representant qu'il y avoit de la temerité à s'ex-

poser à la mort, lorsqu'on pouvoit l'éviter.

Le bon Religieux le remercia des sentimens de tendresse qu'il avoit pour luy: mais il luy dit, que de mourir pour la Loy Chrétienne qu'il preschoit, ce n'estoit pas souffrir la mort, mais trouver la source de la vie; qu'il s'estimeroit le plus heureux de tous les hommes s'il pouvoit verser son sang pour sa défense, & qu'en ayant fait jusqu'alors une profession publique, il ne devoit pas détruire par ses actions ce qu'il avoit enseigné par ses paroles; Qu'en quelque lieu qu'il se cachast, le Roy scauroit bien le déterrer, & que s'il faisoit mourir les Predicateurs de l'Evangile, il devoit estre executé le premier. Son hoste le voyant si ferme dans sa resolution, luy donna un cheval & quelques serviteurs pour l'accompagner. Lorsqu'il fut arrivé à Meaco, il renvoye le cheval & les serviteurs & s'en va droit à la maison des Peres de son Ordre. Comme il vouloit passer au travers des Gardes, quelques voisins de ses amis qui le connoissoient l'arrestèrent & le menerent par force dans une maison où estoit le Pere Organtin. La Compagnie de ce Pere & l'esperance de recouvrer un jour ce qu'il perdoit alors, adoucit un peu la douleur qu'il eut d'estre privé de la couronne qu'il estoit venu chercher.

Nous avons vû dans la premiere persecution que Taycosama suscita contre les Chrétiens l'an 86. comme Justo Ucondono rendit un illustre témoignage à la Religion, & comme il fut banni pour ne vouloir pas renoncer JESUS-CHRIST. Il ne fut pas moins fidelle dans cette seconde, qu'il l'avoit esté dans la premiere. Le Pere Organtin luy ayant fait sçavoir l'Arrest de mort porté contre les Chrétiens, il en receut une telle joye, qu'il sembloit estre hors de luy-même. Il vint sur l'heure même trouver les Peres & les assûre qu'il veut mourir avec eux. Après s'estre consolés les uns avec les autres, il monte à cheval & s'en va à Fuximi prendre congé de Chicugendono Roy de Canga, qui luy avoit donné sa table & fait toutes les amitez possibles pendant son exil. Il luy fit present en reconnoissance de deux vases pour prendre le Cha, qui est le Thé de la Chine, qu'on estimoit quatre ou cinq mille écus. Chicugendono le voyant déterminé à mourir, admira son courage. *Il ne faut pas cependant*, luy dit-il, *rien precipiter. J'estois*, ajouta-t'il, *à la Cour lorsque l'Empereur porta cette sentence; mais il n'en vouloit qu'aux Religieux venus des Philippincs, qui ne desferoient pas à ses Ordonnances & qui sembloient vouloir l'insulter. Je luy ay entendu dire en termes exprés qu'il ne comprenoit point dans son*

XXIII.
Justo Ucon-
dono se pre-
pare à la
mort.